



CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE



8579/13

(OR. en)

PRESSE 154
PR CO 22

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

3236e session du Conseil

Affaires étrangères

Luxembourg, les 22 et 23 avril 2013

Présidente

M^{me} Catherine Ashton
Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères
et la politique de sécurité

P R E S S E

Rue de la Loi, 175 B – 1048 BRUXELLES Tél.: +32 (0)2 281 6319 / 6319 Fax: +32 (0)2 281 8026
press.office@consilium.europa.eu <http://www.consilium.europa.eu/Newsroom>

8579/13

1
FR

Principaux résultats du Conseil

*Le Conseil a discuté des derniers événements en **Syrie**. Il a par ailleurs assoupli certaines sanctions de l'UE contre la Syrie, y compris l'embargo sur le pétrole, afin de venir en aide à la population civile et de soutenir l'opposition dans ce pays. L'UE reste le premier donateur d'aide humanitaire dans le cadre de la crise syrienne.*

*Le Conseil a fait le point de la **situation au Myanmar/en Birmanie** et s'est réjoui de l'évolution vers la démocratie, un parlement fort et la liberté d'expression. Il a félicité le gouvernement pour ce qui a été accompli, mais n'ignore pas qu'il reste des défis importants à relever. En réponse aux changements, le Conseil a décidé de lever toutes les sanctions, à l'exception de l'embargo sur les armes qui est prorogé d'un an.*

*Le Conseil s'est aussi intéressé à la situation au **Mali** et a répété qu'il était déterminé à soutenir l'action en cours pour mettre fin à la menace terroriste au Sahel et au Mali. Il a salué l'engagement du gouvernement malien à mettre en œuvre la feuille de route pour la transition et à organiser des élections libres, crédibles et transparentes en juillet. Le Conseil est par ailleurs prêt à envisager un soutien supplémentaire de l'UE au secteur judiciaire et à la sécurité intérieure au Mali.*

*Les ministres de la **défense** ont tenu leur rencontre semestrielle au sein du Conseil des affaires étrangères. Ils se sont penchés sur les menaces qui pèsent sur la sécurité au Mali et, plus largement, dans la région du Sahel et ont fait le bilan de l'avancement des opérations militaires de l'UE, en particulier de sa mission de formation. Ils ont par ailleurs poursuivi les préparatifs en vue du Conseil européen de la défense qui se tiendra en décembre 2013, notamment en ce qui concerne les groupements tactiques et l'industrie de la défense.*

SOMMAIRE¹

PARTICIPANTS.....	5
--------------------------	----------

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

AFFAIRES ÉTRANGÈRES.....	7
Voisinage méridional.....	7
Partenariat oriental.....	7
Birmanie/Myanmar.....	7
Mali.....	9
SÉCURITÉ ET DÉFENSE.....	12
Opérations PSDC.....	12
Groupements tactiques.....	12
Groupe spécial sur l'industrie de la défense.....	12

AUTRES POINTS APPROUVÉS*AFFAIRES ÉTRANGÈRES*

– Relations avec l'Algérie.....	13
– Guinée-Bissau - Mesures restrictives.....	13
– Libye - Mesures restrictives.....	13
– République populaire démocratique de Corée.....	13
– Iraq.....	13
– Orientations de l'UE concernant la peine de mort.....	15
– Lutte contre le trafic d'armes légères.....	15

- ¹
- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
 - Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
 - Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE COMMUNE

- Collège européen de sécurité et de défense 15

COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

- Accord intérimaire de partenariat économique avec les États d'Afrique orientale et australe 15

PARTICIPANTS

Haute Représentante:

M^{me} Catherine ASHTON

Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité

Belgique:

M. Didier REYNDERS

Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères, du commerce extérieur et des affaires européennes
Ministre de la défense

M. Pieter DE CREM

Bulgarie:

M. Ivan NAÏDENOV

M. Todor TAGAREV

Ministre des affaires étrangères
Ministre de la défense

République tchèque:

M. Karel SCHWARZENBERG

Premier vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères

M. Vlastimil PICEK

Ministre de la défense

Danemark:

M. Villy SØVNDAL

M. Nick HÆKKERUP

Ministre des affaires étrangères
Ministre de la défense

Allemagne:

M. Guido WESTERWELLE

M. Thomas de MAIZIÈRE

Ministre fédéral des affaires étrangères
Ministre fédéral de la défense

Estonie:

M. Urmas PAET

M. Harri TIIDO

Ministre des affaires étrangères
Ambassadeur, représentant au comité politique et de sécurité

Irlande:

M. Eamon GILMORE

Vice-premier ministre (Tánaiste), ministre des affaires étrangères et du commerce

M. Alan SHATTER

Ministre de la justice et de l'égalité, ministre de la défense

Grèce:

M. Dimitris AVRAMOPOULOS

M. Panagiotis PANAGIOTOPOULOS

Ministre des affaires étrangères
Ministre de la défense

Espagne:

M. Gonzalo DE BENITO SECADES

M. Pedro MORENÉS EULATE

Secrétaire d'État aux affaires étrangères
Ministre de la défense

France:

M. Thierry REPENTIN

M. Kader ARIF

Ministre des affaires européennes
Ministre délégué auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants

Italie:

M^{me} Marta DASSÙ

M. Giampaolo DI PAOLA

Secrétaire d'État aux affaires étrangères
Ministre de la défense

Chypre:

M. Ioannis KASOULIDIS

M. Fotis FOTIOU

Ministre des affaires étrangères
Ministre de la défense

Lettonie:

M. Edgars RINKĒVIČS

M. Artis PABRIKS

Ministre des affaires étrangères
Vice-premier ministre, ministre de la défense

Lituanie:

M. Linas A. LINKEVIČIUS

M. Juozas OLEKAS

Ministre des affaires étrangères
Ministre de la défense nationale

Luxembourg:

M. Jean ASSELBORN

M. Jean-Marie HALSDORF

Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères
Ministre de la défense

Hongrie:

M. János MARTONYI
M. Csaba HENDE

Ministre des affaires étrangères
Ministre de la défense

Malte:

M. George VELLA
M^{me} Marlene BONNICI

Ministre des affaires étrangères
Représentant permanent

Pays-Bas:

M. Frans TIMMERMANS
M^{me} Marjanne de KWAASTENIET

Ministre des affaires étrangères
Ambassadeur, représentant au comité politique et de sécurité

Autriche:

M. Reinhold LOPATKA
M. Alexander MARSCHIK

Secrétaire d'État aux affaires étrangères
Ambassadeur, représentant au comité politique et de sécurité

Pologne:

M. Radosław SIKORSKI
M. Robert KUPIECKI

Ministre des affaires étrangères
Vice-ministre de la défense nationale

Portugal:

M. Miguel MORAIS LEITÃO

M^{me} Graça MIRA GOMES

Secrétaire d'État au ministère des affaires étrangères,
chargé des affaires européennes
Ambassadeur, représentant au comité politique et de sécurité

Roumanie

M. Titus CORLĂȚEAN
M. Sebastian HULUBAN

Ministre des affaires étrangères
Secrétaire d'État chargé de la politique de défense et de la planification

Slovénie:

M. Karl ERJAVEC
M. Roman JAKIČ

Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères
Ministre de la défense

Slovaquie:

M. Miroslav LAJČÁK

Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères

Finlande:

M. Erkki TUOMIOJA
M. Carl HAGLUND

Ministre des affaires étrangères
Ministre de la défense

Suède:

M. Carl BILDT
M^{me} Karin ENESTRÖM

Ministre des affaires étrangères
Ministre de la défense

Royaume-Uni:

M. William HAGUE

M. Andrew MURRISON

Ministre d'État, ministre des affaires étrangères et du Commonwealth
Ministre adjoint chargé de la stratégie de sécurité internationale

Commission:

M^{me} Kristalina GEORGIEVA
M. Günther OETTINGER
M. Štefan FÜLE
M. Antonio TAJANI

Membre
Membre
Membre
Vice-président

Le gouvernement de l'État en voie d'adhésion était représenté comme suit:

Croatie:

M^{me} Vesna PUSIĆ

M^{me} Višnja TAFRA

Vice-premier ministre des affaires étrangères et européennes
Vice-ministre de la défense

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Voisinage méridional

Le Conseil a débattu de l'évolution de la situation dans le voisinage méridional de l'UE, principalement en Égypte, au Liban et en Syrie.

À l'issue du débat, la Haute Représentante a souligné que l'UE maintenait son soutien à une solution politique à la crise et au travail que mène en ce sens M. Lakhdar Brahimi, Envoyé spécial. Elle a aussi lancé un nouvel appel pour que soit mieux respecté le droit humanitaire international.

Le Conseil a par ailleurs assoupli certaines sanctions de l'UE contre la Syrie, y compris l'embargo sur le pétrole, afin de venir en aide à la population civile et de soutenir l'opposition dans ce pays. Pour en savoir plus, voir le communiqué de presse [8611/13](#).

Partenariat oriental

Le Conseil a fait le point des préparatifs en vue de la réunion ministérielle du Partenariat oriental qui doit se tenir en juillet à Bruxelles. Il a aussi évoqué l'état des travaux en vue du Sommet du Partenariat oriental qui aura lieu en novembre à Vilnius, notamment pour ce qui est des accords d'association avec les pays du Partenariat oriental.

Birmanie/Myanmar

Le Conseil a fait le point de la situation au Myanmar/en Birmanie et a débattu de l'avenir des relations de l'UE avec ce pays. En réponse au remarquable processus de réforme, le Conseil a levé les sanctions de l'UE, à l'exception de l'embargo sur les armes qui est prorogé d'un an.

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

- "1. L'Union européenne a observé et soutenu le remarquable processus de réforme au Myanmar/en Birmanie. Elle se félicite de l'évolution vers la démocratie, un Parlement fort et la liberté d'expression et accueille avec satisfaction les efforts déployés par le gouvernement pour lutter contre la corruption ainsi que les efforts consentis en vue de la libération des prisonniers politiques qui sont encore détenus.
2. L'UE est disposée à ouvrir un nouveau chapitre dans ses relations avec le Myanmar/la Birmanie établissant un partenariat durable et à promouvoir des contacts plus étroits avec le pays dans son ensemble. En réponse aux changements qui ont eu lieu et dans l'espoir qu'ils se poursuivent, le Conseil a décidé de lever toutes les sanctions, à l'exception de l'embargo sur les armes, qui sera maintenu.

3. L'UE félicite le gouvernement du Myanmar/de la Birmanie pour ce qui a été accompli, mais n'ignore pas qu'il reste des défis importants à relever. L'UE attend avec intérêt de travailler en partenariat avec le gouvernement, en établissant un dialogue politique régulier incluant toutes les parties concernées et visant:
- à instaurer une paix durable au Myanmar/en Birmanie en s'attachant à régler les différends de longue date de manière inclusive et en appelant en particulier à la fin des hostilités dans l'État kachin;
 - à consolider ce qui a été accompli jusqu'à présent en matière de démocratie et à continuer à progresser vers une transition pleine et entière; à cet égard, l'UE est prête à partager avec le Myanmar/la Birmanie l'expérience récente de certains de ses États membres en matière de transition politique et de démocratisation;
 - à renforcer les droits de l'homme et l'État de droit, y compris par une coopération accrue avec les Nations unies, en particulier en vue de garantir la protection de toutes les minorités; à cette fin, l'UE explorera les moyens de promouvoir un dialogue régulier sur les droits de l'homme avec le Myanmar/la Birmanie;
 - à faire en sorte que le Myanmar/la Birmanie devienne un membre actif et respecté de la communauté internationale en adhérant à des accords internationaux, y compris en ce qui concerne les droits de l'homme, les mines terrestres, la non-prolifération et le désarmement, et en appuyant en particulier les engagements pris par le président U Thein Sein de respecter les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies;
 - à encourager le commerce et l'investissement responsables tout en favorisant la transparence et la protection de l'environnement. En outre, le rétablissement rapide du système de préférences généralisées en faveur du Myanmar/de la Birmanie contribuera à la politique de l'UE consistant à appuyer les réformes économiques. L'étape suivante pour l'UE sera d'étudier la faisabilité d'un accord bilatéral en matière d'investissement;
 - à promouvoir une croissance inclusive et durable ainsi que la bonne gouvernance en vue de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, conformément aux projets du gouvernement. Il s'agit maintenant de veiller à ce que les réformes se traduisent par des avantages économiques pour les citoyens ordinaires. L'UE maintiendra des niveaux accrus d'aide au développement, en coordination avec d'autres donateurs.
4. L'UE est prête à coopérer avec le Myanmar/la Birmanie face aux défis complexes énoncés ci-après, tout en soulignant ses préoccupations en ce qui concerne:
- la nécessité de libérer sans conditions les prisonniers politiques encore détenus; l'UE prend toutefois acte avec satisfaction de la création d'un mécanisme d'examen et exprime l'espoir que ses travaux soient rapidement menés à bien;

- la nécessité de se pencher sur le problème de la violence entre les communautés. L'UE se félicite de la promesse du président U Thein Sein, selon laquelle tous les auteurs de violences seront poursuivis, ainsi que de son engagement en faveur d'une société multiculturelle, pluriethnique et multiconfessionnelle, qui devrait englober la volonté de s'attaquer aux causes profondes des violences. Dans ce contexte, l'UE étudie la possibilité d'appuyer la réforme des services de police au Myanmar/en Birmanie, en partenariat avec toutes les parties concernées, notamment avec le Parlement national;
 - la nécessité d'agir rapidement face aux risques humanitaires auxquels sont exposées toutes les personnes déplacées dans l'État d'Arakan. En même temps, il conviendrait que le gouvernement continue à rechercher et à mettre en œuvre des solutions durables aux causes sous-jacentes des tensions, y compris en se penchant sur la situation des Rohingya;
 - la nécessité d'accorder aux personnes qui travaillent dans le secteur de l'aide humanitaire et de l'aide au développement un accès total et sans entraves à toutes les communautés touchées par des conflits et des violences interconfessionnelles.
5. Le Conseil, conscient que la période qui précède les élections générales de 2015 est déterminante pour la transition globale du pays, souligne l'importance que revêtent la coordination et la cohérence de la réaction de l'UE. Par conséquent, faisant fond sur les éléments susmentionnés ainsi que sur ses conclusions d'avril 2012, le Conseil invite la haute représentante/vice-présidente à examiner et à proposer un cadre global définissant, pour les trois prochaines années, les priorités pour la politique de l'UE et son soutien aux réformes en cours. En outre, le Conseil encourage les autorités compétentes des États membres et les institutions de l'UE à procéder sans délai à la programmation conjointe de l'aide au développement en faveur du Myanmar/de la Birmanie tout en respectant les efforts d'harmonisation existants.
6. L'UE fera usage de tous les moyens et mécanismes dont elle dispose afin de soutenir la transition politique, économique et sociale du Myanmar/de la Birmanie et se félicite, à cet égard, de l'initiative visant à mettre en place un groupe de travail plus tard dans l'année, sur la base de la déclaration commune approuvée le 5 mars 2013 lors de la visite du président U Thein Sein à Bruxelles."

Mali

Le Conseil a examiné la situation au Mali et a adopté les conclusions suivantes:

- "1. L'Union européenne (UE) réitère son attachement à la stabilité, l'intégrité territoriale, la démocratie et le développement durable du Mali, et sa détermination à soutenir les efforts en cours pour éradiquer la menace terroriste dans le Sahel et au Mali. Le Conseil salue la tenue à Bruxelles le 15 mai d'une Conférence de haut niveau des donateurs – "Ensemble pour le renouveau du Mali" dont l'objectif sera de mobiliser et de coordonner l'appui de la communauté internationale au développement du Mali.

2. L'UE salue l'engagement des acteurs maliens à mettre en œuvre la Feuille de Route pour la Transition, et les encourage à poursuivre avec détermination les récentes avancées. La Feuille de Route et sa mise en œuvre crédible par les autorités maliennes sont cruciales pour le plein retour à l'ordre constitutionnel, la reconstruction politique et la stabilité à long terme du Mali. L'UE est déterminée à soutenir la transition à travers des élections, la réconciliation et en contribuant à assurer un contrôle durable des autorités civiles sur les forces armées. Dans cette perspective, l'UE souhaite une reprise rapide du dialogue politique avec les autorités maliennes au titre de l'article 8 de l'Accord de Cotonou.
3. L'UE salue l'engagement du Gouvernement malien à organiser des élections libres, crédibles, inclusives et transparentes en juillet, comme prévu par la Feuille de Route, et appelle tous les partis politiques du Mali à y prendre part activement. Cet objectif constitue désormais la priorité politique. L'UE fournira rapidement une assistance financière et technique en vue de l'organisation des élections et réitère sa disponibilité à envisager le déploiement d'une mission d'observation électorale suite à la demande du Gouvernement malien. L'UE appelle les autorités maliennes à garantir la liberté d'expression.
4. Le dialogue, la réconciliation et la restauration de la confiance entre toutes les composantes de la société malienne sont primordiaux. La mise en place par le Gouvernement d'une Commission Nationale de Dialogue et de Réconciliation constitue une avancée importante dans cette perspective. L'UE se félicite de la nomination des membres de cette Commission, qui doit commencer ses travaux le plus rapidement possible. L'UE en appelle à toutes les parties non-terroristes et non-criminelles qui sont prêtes à respecter l'unité, l'intégrité territoriale et la souveraineté du Mali à prendre pleinement part à ce dialogue.
5. Les autorités maliennes ont la responsabilité première d'assurer la protection de la population civile dans son ensemble ainsi que le respect strict de tous les droits de l'homme. L'UE s'inquiète des allégations récurrentes de violations du droit international humanitaire et des droits de l'Homme, qui ne peuvent que réduire l'espace politique de la réconciliation. L'UE suit avec beaucoup d'attention les décisions prises par le Gouvernement pour enquêter sur ces allégations et pour s'engager fermement en faveur de la lutte contre l'impunité. Tous les auteurs de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire doivent être traduits en justice. L'UE se félicite du déploiement en cours d'observateurs des droits de l'Homme des Nations Unies, de l'Union Africaine (UA) et de la Communauté Économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et réitère sa disponibilité pour leur apporter son soutien.
6. L'UE réitère son attachement aux engagements énoncés dans les résolutions "Femmes, Paix et Sécurité" du Conseil de Sécurité des Nations Unies, en particulier les dispositions relatives à la pleine participation des femmes aux processus de paix et de reconstruction, ainsi qu'aux processus électoraux. La protection des femmes face aux violences sexuelles dans les conflits est également cruciale.

7. L'UE continue à suivre la situation humanitaire au Mali et se tient prête à répondre aux besoins les plus urgents des victimes de la crise tant au Mali que dans les pays voisins. L'UE réaffirme la nécessité pour toutes les parties concernées à respecter l'espace et les principes humanitaires et de faciliter un accès sans entrave à tous ceux qui ont besoin d'une assistance d'urgence au moment où l'insécurité alimentaire croissante frappe les populations les plus vulnérables. L'UE s'engage à collaborer avec les autorités et les organismes d'aide afin de faciliter le retour et la réinstallation libre et volontaire des populations déplacées et réfugiées.
8. L'UE salue le déploiement de la Mission Internationale de Soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA) aux côtés de l'opération Serval et des forces maliennes. Le soutien de l'UE à la MISMA à hauteur de 50 millions d'euros à travers la Facilité Africaine de Paix est désormais effectif. L'action de la MISMA a permis de reconquérir une partie essentielle du territoire, de libérer les principales villes du nord du Mali et de protéger les populations dans ces zones. L'UE se félicite de la transformation prévue de la MISMA en une mission intégrée multidimensionnelle de stabilisation des Nations Unies sous le chapitre VII de la Charte des Nations Unies.
9. L'UE se félicite que la mission militaire EUTM Mali ait commencé, au début du mois d'avril, en complément de son action de conseil, ses activités de formation au profit d'un premier bataillon de 650 soldats maliens. Toutefois, le Conseil souligne qu'il est indispensable pour former les forces armées maliennes dans les meilleures conditions, de leur fournir un équipement militaire approprié. Il salue la mobilisation de la communauté internationale, dans le cadre de la conférence d'Addis Abeba et engage vivement tous les partenaires du Mali à apporter ou à abonder leur contribution pour donner aux forces africaine et malienne les moyens de remplir leurs missions.
10. L'UE se félicite du lancement imminent d'un premier ensemble d'actions d'appui à la stabilisation au Mali d'un montant de près de 300 millions d'euros, notamment à travers un contrat d'appui à la consolidation de l'Etat. Cette aide doit soutenir les progrès des autorités maliennes dans la mise en œuvre des objectifs fixés par la Feuille de Route ainsi que les priorités à définir par les autorités maliennes dans leur "Plan pour la relance durable du Mali 2013-2014", qui sera présenté et discuté lors de la Conférence du 15 mai, en permettant notamment le renforcement de l'Etat et la délivrance sur l'ensemble du territoire des services de base au bénéfice des populations. Le Conseil est favorable à l'accélération des préparatifs pour la reprise graduelle des autres programmes d'aide au développement, notamment dans les domaines des infrastructures, de la sécurité et de la justice, de la prévention des conflits, de la réconciliation et de la résilience.
11. Le Conseil est prêt à envisager un appui additionnel de l'UE au secteur judiciaire et en matière de sécurité intérieure, y compris dans le domaine du renforcement des capacités maliennes en matière de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée. Ceci comprend l'examen d'options au titre de la PSDC, ainsi que des autres instruments pertinents. La restauration d'un service public à même d'assurer la sécurité des personnes et des biens de manière crédible et efficace constitue une étape cruciale pour la reconstruction du pays.

12. L'UE réitère sa détermination, en coordination avec d'autres acteurs y compris l'UA, la CEDEAO et les Nations Unies, à aider les pays de la région à faire face aux risques induits par la situation au Mali en matière de sécurité régionale et internationale. L'UE est prête à considérer des propositions concrètes dans le cadre de la Stratégie de l'UE pour la Sécurité et le Développement au Sahel. Il est essentiel que tous les acteurs restent mobilisés au sein du Groupe de Soutien et de Suivi sur la situation au Mali, dont l'UE salue la tenue de la réunion à Bamako le 19 avril.
13. Le Conseil salue la nomination du Représentant Spécial de l'UE pour le Sahel, Michel Reveyrand de Menthon, et l'encourage à coopérer étroitement avec tous les acteurs concernés, en premier lieu les Gouvernements des Etats du Sahel, ainsi que l'Union Africaine, la CEDEAO et les Nations Unies notamment."

SÉCURITÉ ET DÉFENSE

Opérations PSDC

Au cours d'un déjeuner de travail, les ministres de la défense ont fait le bilan de la situation au Mali et du travail de la mission de formation de l'UE dans ce pays. Au début du mois d'avril, la mission a commencé à former les forces armées maliennes afin de rétablir leurs capacités militaires.

Les ministres ont en outre été informés de l'état d'avancement des autres opérations militaires de l'UE dans le cadre de la PSDC.

Groupements tactiques

Dans le cadre des préparatifs au Conseil européen de la défense de décembre 2013, le Conseil a discuté des groupements tactiques et en particulier des moyens permettant de faire en sorte que les États membres continuent de remplir les exigences en la matière.

Groupe spécial sur l'industrie de la défense

Le Conseil a été informé des travaux du groupe spécial de la Commission sur l'industrie de la défense et les marchés.

L'objectif de ce groupe est d'achever le marché intérieur de l'équipement de défense ainsi que d'améliorer la compétitivité de l'industrie européenne de la défense. Le groupe a recensé trois domaines d'action prioritaires, à savoir le marché intérieur, la politique industrielle ainsi que la recherche et l'innovation.

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Relations avec l'Algérie

Le Conseil a approuvé la position de l'UE au sein du Comité d'association UE-Algérie en ce qui concerne la mise en œuvre des dispositions concernant les produits industriels prévues aux articles 9 et 11 de l'accord d'association entre la Communauté européenne et ses États membres et l'Algérie.

Guinée-Bissau - Mesures restrictives

Le Conseil a approuvé les résultats des préparatifs en vue de l'examen annuel des mesures restrictives de l'UE à l'encontre de certaines personnes, de certaines entités et de certains organismes menaçant la paix, la sécurité ou la stabilité de la Guinée-Bissau.

Libye - Mesures restrictives

Le Conseil a modifié les mesures restrictives de l'UE en raison de la situation en Libye afin de tenir compte des changements adoptés par les Nations unies. Il a autorisé la fourniture d'équipements militaires non létaux et d'une aide technique ayant pour but exclusif l'aide au gouvernement libyen pour la sécurité ou le désarmement. Il a également autorisé la fourniture d'armes légères et de petit calibre et de matériel connexe pour l'usage exclusif du personnel des Nations unies et du personnel d'aide au développement.

République populaire démocratique de Corée

Le Conseil a renforcé les mesures restrictive à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée afin de mettre en œuvre la résolution 2094 (2013) du Conseil de sécurité des Nations unies. Pour en savoir plus, voir [*Fiche d'information - L'UE et la République populaire démocratique de Corée.*](#)

Iraq

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes sur l'Iraq:

- "1. L'UE rappelle qu'elle a à cœur d'établir un partenariat à long terme solide avec l'Iraq, au bénéfice des deux parties. Il faut à cette fin que ce pays mette en place un environnement politique, judiciaire et économique stable, qui lui permettra de se profiler comme un État sûr, démocratique, unifié et prospère, dans lequel les droits de l'homme, les principes constitutionnels et l'État de droit sont respectés. L'UE est déterminée à être aux côtés de l'Iraq et à le soutenir dans ces temps difficiles et souligne qu'il est important d'intensifier les contacts de haut niveau en s'appuyant sur le cadre créé par l'accord de partenariat et de coopération (APC) conclu entre l'UE et l'Iraq et en évaluant les progrès accomplis, y compris dans le domaine des droits de l'homme.

2. L'UE est préoccupée par la tension accrue et par la récente détérioration de la situation des droits de l'homme en Iraq et elle engage toutes les parties à s'abstenir de recourir à la violence. Elle engage également le gouvernement iraquien et toutes les forces politiques du pays à mener un véritable dialogue sans exclusive pour être à l'écoute des sujets de mécontentement et régler les divergences politiques dans le cadre de la constitution, afin de permettre à toutes les communautés d'avoir un accès égal au processus politique et au partage du pouvoir. Seul un tel dialogue, fondé sur la tolérance et le respect mutuel, permettra d'assurer une stabilité durable. Ce sont là les valeurs que l'UE s'emploie à promouvoir, dans le respect absolu de la souveraineté de ses partenaires. Pour l'Iraq, elles représentent un moyen de combattre la violence inacceptable persistante, d'assurer la stabilité à long terme du pays, d'améliorer la situation des droits de l'homme, de répondre aux aspirations du peuple iraquien, quelles que soient ses croyances ou ses origines ethniques, et, en fin de compte, d'améliorer ses moyens de subsistance. L'UE demande une nouvelle fois à l'Iraq de ne pas procéder à de nouvelles exécutions et d'instaurer un moratoire sur le recours à la peine de mort.
3. L'UE réaffirme qu'elle continue à soutenir la transition de l'Iraq vers un système démocratique viable, y compris par une aide ciblée en faveur de la bonne gouvernance et de l'État de droit. L'UE affirme qu'il est de la plus haute importance de garantir l'indépendance des secteurs de la justice et de l'administration pénitentiaire de façon à éviter leur récupération à des fins politiques, de veiller à ce que la police reçoive une formation appropriée, de garantir une bonne gouvernance et de lutter contre la corruption pour soutenir l'État de droit en Iraq. Dans ce contexte, l'UE affirme sa détermination à assurer une transmission effective et sans heurt des activités de la mission intégrée "État de droit" de l'Union européenne pour l'Iraq, EUJUST LEX-IRAQ, aux autres acteurs internationaux et de l'UE et aux autorités iraqiennes, en veillant à ce que l'activité de suivi mette à profit les enseignements tirés par la mission et les résultats qu'elle a obtenus.
4. L'UE accueille avec satisfaction la tenue des élections provinciales qui ont eu lieu le 20 avril dans une grande partie de l'Iraq, et elle félicite le peuple iraquien qui a réussi à exprimer sa volonté démocratique. Ces élections représentent une étape importante vers la consolidation du système démocratique dans lequel les conseils provinciaux jouent un rôle essentiel, et il est regrettable que ces élections n'aient pas eu lieu dans un certain nombre de provinces, dont Anbar et Ninewa. Il importe que ces élections provinciales se tiennent également dans les autres provinces d'Iraq, et ce sans délai.
5. L'UE rappelle qu'une croissance économique sans exclusive joue un rôle déterminant pour améliorer la stabilité de l'Iraq à long terme. Elle attend avec intérêt la mise en œuvre de l'APC UE-Iraq et encourage le gouvernement iraquien à prendre des mesures pour améliorer les services fournis à la population et créer pour les entreprises un environnement favorable au développement des échanges commerciaux.
6. L'UE salue le travail de la mission d'assistance des Nations unies pour l'Iraq ainsi que la mission de bons offices menée par le représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies. L'UE soutient vivement les efforts que déploie la mission pour conseiller et assister le gouvernement iraquien dans le renforcement des institutions démocratiques sur la base d'élections libres, régulières et ouvertes à tous, faciliter le dialogue régional, améliorer la capacité de l'Iraq à fournir des services essentiels à l'ensemble de ses citoyens et résidents et promouvoir la protection des droits de l'homme ainsi qu'une réforme judiciaire et juridique.

7. L'UE considère l'Iraq comme un partenaire clé dans la recherche de solutions aux conflits dans la région. Nous devrions avoir pour objectif commun d'apaiser les tensions régionales et d'unir nos efforts pour résoudre des crises comme celle que connaît actuellement la Syrie. Dans ce contexte, l'UE engage le gouvernement iraquien à autoriser l'entrée sur son territoire des civils qui fuient les violences en Syrie. Elle engage également le gouvernement iraquien à prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher toute livraison ou transfert d'armes au régime de Bachar Al-Assad et à ses partisans en Syrie. L'UE aspire à collaborer avec l'Iraq et tous les autres partenaires qui le souhaitent afin de faire émerger les conditions nécessaires à la paix et à la prospérité au Moyen-Orient."

Orientations de l'UE concernant la peine de mort

Le Conseil a adopté une version révisée des orientations de l'UE concernant la peine de mort, qui indiquent comment l'UE poursuivra la campagne qu'elle mène de longue date contre la peine capitale.

Lutte contre le trafic d'armes légères

Le Conseil a approuvé le quatorzième rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie de l'UE de lutte contre l'accumulation illicite et le trafic d'ALPC et de leurs munitions. Ce rapport porte sur les activités au cours du second semestre de 2012.

POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE COMMUNE

Collège européen de sécurité et de défense

Le Conseil a modifié la base juridique sur laquelle repose le Collège européen de sécurité et de défense, qui dispense une formation dans le domaine de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) afin de promouvoir une compréhension commune de la PSDC et de diffuser les meilleures pratiques. Le Conseil a aussi alloué au collège un financement sur le budget de l'UE qui s'élève à 535 000 euros pour les douze premiers mois. En outre, le Conseil a approuvé une augmentation du personnel détaché qui appuie les travaux du collège.

COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

Accord intérimaire de partenariat économique avec les États d'Afrique orientale et australe

Le Conseil a adopté la position de l'UE concernant les règlements intérieurs du comité APE, du comité de coopération douanière et du comité de développement conjoint prévus par l'accord intérimaire de partenariat économique (APE) avec les États d'Afrique orientale et australe.